



Baume les Dames

Revue de Presse thématique

PLU

Baume par Coeur - été 2017

Révision générale du PLU

La révision générale du PLU sera engagée cette année afin d'élaborer un nouveau projet territorial et de prendre en compte les nouvelles préoccupations en matière d'environnement, d'énergie et de densification (loi Grenelle). Le PLU définira les orientations générales d'aménagement, de renouvellement urbain, d'équipement et d'urbanisme et précisera les grandes orientations concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique. Ce travail aboutira à l'issue de 3 ans de procédure et sera valable pour une durée de 10 à 15 ans environ.

14 juillet 2017

BAUME-LES-DAMES

Deux ans pour dessiner la ville

« C'est plus qu'une révision », a indiqué le maire Arnaud Marthey au sujet du Plan local d'urbanisme, qu'il considère davantage comme un « projet de ville pour les 10 à 15 années à venir ».

« **R**endez-vous en juillet 2019 » a indiqué le maire Arnaud Marthey, en conclusion du dossier de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) dont le marché d'étude est confié à un groupement de cabinets pour un montant de 41 070 € HT, approuvé à l'unanimité.

« C'est plus qu'une révision », déclare le maire, ce n'est pas uniquement indiquer que l'on peut construire sur telle ou telle parcelle, il s'agit du projet de ville des 10 à 15 années à venir. L'importance de la révision est de dessiner la ville, elle doit nous permettre de concrétiser une autre vision. Nous devons nous approprier ce dossier, nous devons y travailler, associer la population, nous avons pour deux ans de travail.



Le maire de Baume-les-Dames a souligné « l'appétence de la population à participer à la vie communale » et souhaite l'associer aux décisions concernant l'avenir de la ville.

Ce qui est en cause, c'est le développement de la commune, son organisation, les aménagements urbains, l'économie, le culturel, le tourisme... en

cette période de croissance nous devons nous impliquer». Le maire a également souligné « l'appétence de la population à participer à la vie com-

munale » et souhaite donc l'associer à ces décisions concernant l'avenir de la ville.

Sylviane Marboeuf, conseillère municipale déléguée qui pré-

Bientôt une rue Simone Veil

Le maire a demandé au conseil d'avoir une pensée pour Simone Veil, « une grande dame, dont il convient de mettre à l'honneur son parcours exceptionnel qui a marqué l'histoire de notre pays ». La prochaine rue portera son nom.

sente le projet, rappelle qu'il faut prendre en considération l'environnement, le schéma de cohérence territoriale, l'évolution de la commune, l'ancien projet de ville accompli en grande partie et déterminer le nouveau projet qui permettra la réalisation du règlement du PLU.

Auparavant, Claudine Metzger, avait été installée comme conseillère municipale suite à la démission d'Agnès Vitte (liste : Génération's Baume) Elle sera présente au prochain conseil.

Baume par Coeur - mars 2017

Le projet d'AVAP, arrêté par le Conseil Municipal du 22 septembre 2016, a donc été soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 29 septembre avant d'être transféré aux services de l'Etat pour observation. Il fera l'objet d'une enquête publique dès que possible en vue de son adoption courant 2017. Ce processus va de pair avec un travail interne qui doit permettre la mise en compatibilité de l'AVAP avec le PLU.

Pourquoi mettre en place une AVAP ?

L'AVAP est un outil de valorisation touristique, commerciale, culturelle et immobilière de la Cité. L'AVAP donne un cadre réglementaire, destiné à garantir la qualité des constructions existantes et à venir, ainsi que celle portant sur l'aménagement des espaces urbains et naturels. Il permet de définir un périmètre précis au sein duquel ces outils peuvent s'appliquer. Il encadre la réflexion en matière de développement durable en permettant la réflexion sur l'exploitation des qualités du bâti ancien et la mise en place d'installations d'énergies renouvelables. Il est, en droit de l'urbanisme français, une servitude d'utilité publique et s'impose donc aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lien AVAP - PLU

15 février 2017

BAUME-LES-DAMES

Les travaux de sécurisation de l'entrée sud de la ville votés

La décision, prise lundi par le conseil municipal, va donner satisfaction aux Baumoïses qui, régulièrement, signalent le manque de sécurité à l'entrée sud de la ville, au niveau du pont bleu.

Julien Boillot, adjoint, a informé ses collègues qu'une consultation avait été réalisée. Il demande au conseil de se prononcer sur les adjudicataires retenus par la commission d'appel d'offres, à savoir : pour le lot VRD, le groupement Climent TP/SBM TP pour 200 411 € HT ; pour le lot encorbellement, le même groupement pour 118 000 € HT, et pour le lot électricité, l'entreprise Demongeot pour 39 949 € HT ; soit un total de 358 360 € HT.

Céline Guillaume rappelle le manque d'éclairage public sur ce secteur. Il est répondu que plusieurs réparations ont été réalisées mais en vain, le problème demeure. Une réunion prochaine est prévue avec le Conseil départemental pour l'organisation du chantier qui débutera dans plusieurs semaines occasionnant la

358360

euros HT ont été votés pour la sécurisation du secteur du pont bleu.



Les travaux de sécurisation du secteur du pont bleu vont débuter dans quelques semaines.

fermeture de la route pendant quelques jours. Une communication sera faite en temps voulu. Unanimité du conseil.

Refus de transfert de la compétence PLU (Plan local d'urbanisme) à la CCDB (Communauté de communes Doubs Baumoïses) : la loi prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de PLU de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale aux communautés de communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi,

soit le 27 mars 2017, ce qui est le cas pour la CCDB. Ce transfert, indique Sylviane Marboeuf, conseillère déléguée, vise à élaborer et approuver un Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de la com-com. Elle aborde les conséquences du transfert de la compétence et stipule qu'il apparaît prématuré de transférer ladite compétence pour trois raisons : la nécessité d'une montée en charge progressive de la com-com en matière d'urbanisme ; la révision

du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Doubs central qui doit intervenir suite à l'agrandissement du périmètre du Doubs central ; le renforcement de l'intercommunalité (la com-com est passée de 25 à 59 communes, cela demande à apprendre à travailler ensemble). « C'est plus pertinent d'attendre que la com-com soit plus mûre, il est urgent d'attendre... », peut-on entendre.

A l'unanimité, le conseil décide de refuser le transfert de la compétence PLU à la CCDB.

